



HÉBERGEMENT D'INSERTION HORS CHRS

MISSION :

L'Hébergement d'Insertion hors CHRS anciennement appelé dispositif d'Aide au Logement Temporaire a pour mission l'accueil à titre temporaire des personnes sans logement et particulièrement celles qui ne peuvent accéder immédiatement à un logement autonome du fait d'une situation non encore stabilisée.

IMPLANTATION / CAPACITÉ :

84 places sur 30 logements :

Communes	Nombre de logements	Typologie des logements			
		Studio / T1	T2	T3	T4
Territoire NORD					
Autun	4		2	2	
Territoire EST					
Chalon-sur-Saône	15	3		3	9
Louhans	4	3		1	
Territoire OUEST					
Digoin	2			2	
Montceau-les-Mines	2		1		1
Paray-le-Monial	1	1			
Saint-Vallier	2	1	1		
TOTAL	30	8	4	8	10

FINANCEMENT :

DDETS via le BOP 177 : "Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables".

Données quantitatives

Nous avons accueilli **71 personnes** sur l'année.

Dispositifs ALT Insertion	En nombre de personnes	En ménages	Dont isolés	Dont familles	Dont couples
En 2024	71	43	31	9	3
En 2023	73	43	32	9	2
En 2022	100	47	30	17	0
En 2021	122	61	35	25	1

Les chiffres sont sensiblement les mêmes qu'en 2023, avec une **proportion forte de personnes isolées, 72 % des ménages accompagnés.**

Nous avons peu de familles sur le dispositif. Sur ces 9 familles, **5 sont monoparentales**.

Toutes compositions familiales confondues, le nombre de personnes accueillies a fortement baissé depuis 2021, **passant de 122 personnes en 2021 à 71 personnes en 2024**. Pour autant le nombre de personnes isolées reste quasiment à l'identique de 2021 à 2024, **en moyenne sur les 4 dernières années 32 personnes isolées sont accueillies**.

Durée moyenne des accompagnements (en mois) sur 2024		... sur le nombre de ménages sortis par secteur
Autunois	0	0
CCM	30,60	3
Chalonnais	14,80	12
Charolais	10	2
Louhannais	22,50	2

Si nous considérons les **19 ménages sortis** de l'ALT en 2024, la **durée moyenne de prises en charge** est de **19,40 mois**, contre **15,20** en 2023. Cette augmentation progressive depuis quelques années s'explique par des situations accumulant de plus en plus de difficultés sociales et psychologiques.

L'**accompagnement le plus court est de moins d'1 mois**, il s'agit d'un couple avec deux jeunes enfants, qui rapidement a fait le choix de retourner en famille. Quant à la **prise en charge la plus longue**, elle est de **43 mois** pour une personne isolée, qui a présenté au fil de l'accompagnement de nombreuses **difficultés tant sur le plan budgétaire, que sur le plan de la santé**. Lorsqu'un logement lui a été attribué, l'installation a été repoussée du fait de travaux à réaliser.

Pour **Chalon-sur-Saône**, on observe **2 situations** dont les prises en charge ont été respectivement de **27 et 33 mois**. Pour l'une, il s'agit d'une personne isolée **en attente de place en CHRS**, pour l'autre d'une mère isolée avec un tout jeune enfant, qui était **en attente d'une place en centre maternel**.

Il n'y a **pas eu de sortie** en 2024 sur le **secteur d'Autun**. Les personnes sont entrées entre 2022 et 2024 et n'ont pu trouver de solution de sortie. Les **freins à l'accès au logement** viennent dans certains cas de **l'absence de proposition par les bailleurs** et dans certaines situations de **l'instabilité / fragilité financière de la personne**.

3 sorties en 2024 sur le secteur de la CUCM, dont une sortie qui concerne la **personne isolée** qui a bénéficié de **43 mois d'accompagnement**.

2 sorties de l'ALT à **Louhans** et un **accompagnement de 33 mois**. Cet **accompagnement long** s'explique par des **ressources financières très instables**, et donc **insuffisantes**, liée à d'importants **soucis de santé** sur le plan **physique et psychique**. Le jeune âge de la personne n'a pas rendu possible l'ouverture de droit au RSA. Actuellement, elle a intégré un logement autonome grâce au soutien financier de sa famille et elle bénéficie d'une mesure ASLL.

Type de sortie	Bailleur public / privé	CHRS	Pension de Famille / résidence sociale	Famille retour domicile	Chez des tiers	Incarcération	IML	Autre	Non connue
2024	6	1	1	2	1	3	1	1	3
2023	8	2	0	0	0	1	1	2	1
2022	13	0	1	1	1	NR	0	NR	2

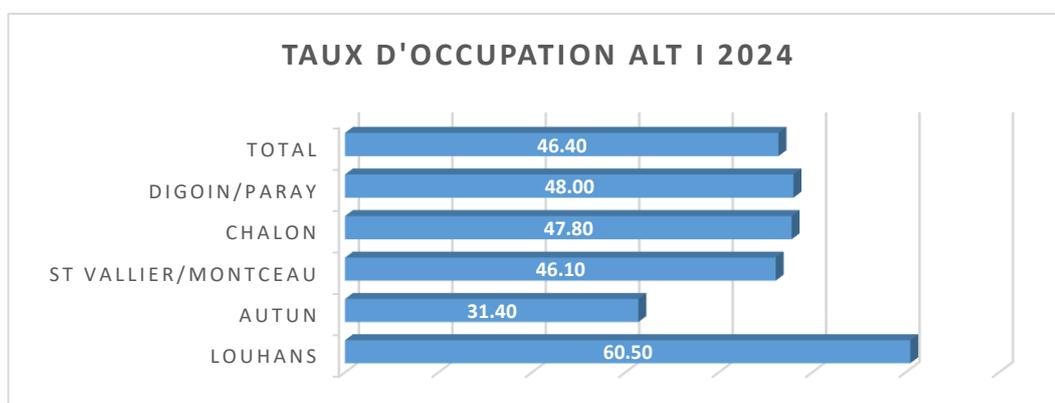
En 2024, seulement **31,50 % des ménages** accueillis ont pu **accéder à un logement autonome**, contre 60 % en 2023.

Avec une proportion identique, il y a eu **6 ménages dont la sortie ne peut être considérée comme un projet** : **3 incarcérations** et **3 non connues**. Les situations dont la sortie est non connue, sont des situations pour lesquelles **la prise en charge a été interrompue du fait d'une absence d'adhésion**.

3 ménages à la sortie ont été réorientés **vers un dispositif adapté** et **pour 2 d'entre eux plus soutenus** : **1 en IML, 1 en centre maternel (autre) et 1 en CHRS**.

3 ménages ont pu trouver auprès de **famille ou tiers** une solution d'hébergement à la sortie.

Au 31 décembre 2024, 25 ménages sont toujours accompagnés.



Le **taux d'occupation** passe de **58,70 % en 2023** à **46,40 % en 2024**. Nous constatons cette année encore la baisse du taux d'activité.

Louhans : seul ce secteur passe la barre des 50 % avec **60,50 %**, contre **72,60 % en 2023**. Les **4 logements** sont occupés uniquement par des **personnes isolées**. L'objectif des 6 places n'est pas atteint.

De plus, **un logement s'est trouvé vacant durant 4 mois**. En effet, des travaux ont dû être réalisés ; à cela s'est ajouté l'absence de la professionnelle dans le service pendant quelques semaines. Enfin, une première orientation n'a pu avoir lieu du fait de la perte de contact avec la personne et l'accueil de la personne, identifiée VIF, n'a eu lieu qu'en décembre, du fait de la difficulté pour elle à organiser son installation.

Autun : en 2024, nous observons **une sous activité notoire de 31,40 %** comme en 2023 et ce malgré la **transformation de 6 places ALT en place d'Hébergement d'Urgence**.

Les secteurs de **Chalon / Digoin-Paray / Montceau / Saint-Vallier** présentent un **taux d'occupation compris entre 48 % et 46,10 %**.

Chalon-sur-Saône : nous observons peu de vacances de logement, c'est essentiellement la présence de **personnes isolées sur des logements de grandes typologies** qui expliquent la sous activité importante.

Paray-le-Monial / Digoin : la sous activité s'explique en partie par l'**absence de professionnel**, ce qui a contraint à **ne pas faire d'accueil après la sortie d'un ménage en mai 2024**. L'accueil de **personnes isolées sur 2 logements T3** explique également cette sous occupation.

Montceau-les-Mines / Saint-Vallier : un seul ménage constitué de **3 personnes** est accueilli sur le **logement T3** et **3 personnes isolées** sur les **3 logements T1**. L'objectif des 8 places n'est donc pas atteint. À cela s'ajoute la **vacance d'un logement durant 5 mois et demi**. Il s'agit d'un T4, pour lequel il n'y a pas eu d'orientation rapide. Nous pouvons supposer que le SIAO a fait le choix d'attendre afin de positionner une famille sur ce logement. Finalement, il n'y a pas eu de demande adéquate pour ce logement et une personne isolée a été accueillie.

Concernant le **taux d'activité global**, nous observons en 2024, une **certaine homogénéité au niveau des territoires**. La baisse de l'activité trouve son explication à travers ces différents points qui, sur certains secteurs se cumulent :

- Les **logements** ne correspondent pas toujours aux **typologies des ménages** qui sollicitent une entrée sur l'ALT ;
- Les **orientations en baisse**, via le SIAO, sur le dispositif ;
- **L'état du logement** nécessite dans certains cas l'intervention d'une entreprise de nettoyage et quelques menus travaux à réaliser par nos services techniques ;
- Dans certains secteurs, un **seul professionnel intervient sur l'ALT**, ce qui représente une véritable difficulté en cas **d'absence longue**.

Données qualitatives

Prescripteurs :

Les personnes accueillies dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire Insertion sont orientées par le SIAO. Les **principaux prescripteurs** sont les **SAO** et le **centre pénitentiaire de Varennes** qui orientent majoritairement des personnes seules. L'ALTI est destiné aux personnes qui ont déjà eu une **expérience en logement autonome** ou qui en ont les capacités et qui ne nécessitent pas un accompagnement global renforcé. L'hébergement intervient comme une aide ponctuelle pour pouvoir rebondir **le temps d'effectuer les démarches de relogement**.

Cependant, nous observons sur bon nombre de situations au fil de l'accompagnement que les problématiques rencontrées nécessiteraient un étayage plus conséquent. Avant l'arrivée sur l'ALT, les personnes peuvent avoir connu des périodes d'errance ou d'hébergement instable chez des tiers (amis, famille...). Les évaluations réalisées auprès des personnes incarcérées s'appuient sur les éléments déclaratifs de la personne rencontrée. Lorsque la personne intègre le logement, il apparaît que les difficultés / fragilités constituent parfois un réel frein au travail de relogement.

En d'autres termes, les **problèmes rencontrés influent sur la durée de l'accompagnement**. La rapidité de résolution des dossiers (santé, accès droits, surendettement...) est différente en fonction du niveau d'autonomie de la personne, de son adhésion et parfois de la lourdeur administrative.

Problématiques rencontrées :

Les personnes qui intègrent l'ALT **devraient en théorie être à même d'intégrer un logement autonome** dans un délai relativement court. Ainsi, à l'entrée, elles doivent avoir des ressources et ne pas être trop éloignées de l'emploi. Elles doivent présenter une certaine autonomie dans le logement et une forme de stabilité psycho-sociale.

Cependant force est de constater que sur l'ensemble des secteurs, les personnes accueillies **rencontrent l'une des problématiques suivantes et la plupart du temps les cumulent** :

Accès aux droits : du fait de leurs parcours de vie chaotique, certaines **personnes arrivent** sur le dispositif **sans ressources et/ou sans couverture santé**. Les raisons sont multiples : manque d'information, manque d'autonomie administrative. Ces périodes d'attente pour rétablir les droits nécessitent de recourir aux associations caritatives pour répondre au besoin primaire de nourriture.

Gestion administrative et budgétaire : les personnes accueillies présentent des **difficultés à constituer un budget adapté à leurs ressources et à prioriser les dépenses**. Elles peuvent se laisser dépasser par les démarches administratives et voir leurs ressources suspendues car elles n'ont pas transmis un document dans les temps. Pour certaines, la **mise en place d'une mesure de protection** constitue le seul moyen de sécuriser le parcours de la personne et d'envisager de nouveau un relogement. Nous effectuons régulièrement des dossiers de surendettement pour permettre d'équilibrer le budget en vue d'un relogement.

Santé : les personnes accueillies nécessitent souvent **d'entrer dans un parcours de soins**. Cette démarche demande du temps, notamment dans le cadre de la santé psychique ou des addictions (jeu, alcool, cannabis). Les travailleurs sociaux proposent régulièrement de rencontrer les professionnels compétents, mais peu se saisissent de cette possibilité. L'accès aux soins peut être long et fastidieux compte tenu de la **difficulté de certaines personnes à honorer leurs rendez-vous**. La **désertification médicale** rend encore plus compliqué l'accès aux soins qu'ils soient généralistes ou spécifiques.

Insertion sociale et professionnelle : l'insertion professionnelle reste une problématique majeure. Les difficultés économiques et sociales prennent une place si importante qu'il devient **difficile pour certaines personnes de se mobiliser dans la recherche d'emploi ou tout simplement se maintenir dans l'activité professionnelle**. Les personnes sont souvent très isolées avec un **entourage amical ou familial assez pauvre**.

Globalement, nous constatons que les personnes accueillies sont dans des situations de plus en plus complexes et fragiles, qui pourraient relever du CHRS Insertion.

La possibilité d'être **hébergé** répond pour beaucoup à un **besoin primaire**, celui de se sentir à l'abri, en sécurité. Au fil des rencontres avec les travailleurs sociaux, des axes de travail vont être définis. C'est grâce à ce soutien et à cette collaboration que la personne va être à même d'identifier ses propres besoins. La mise en place d'une **relation de confiance est indispensable** et requiert parfois du temps, si nous voulons **respecter le rythme de la personne** et lui **laisser "le pouvoir d'agir"**. Elle constitue la base d'un travail qui conduira à la stabilisation de la personne et facilitera son relogement.

Durée d'hébergement :

La **durée d'hébergement a augmenté cette année**. Elle est cependant variable en fonction des secteurs et dépend des éléments suivants :

"La bonne orientation" : lorsque la **personne accueillie correspond bien au profil du dispositif** et ne nécessite pas un accompagnement global renforcé, **la sortie est de fait plus rapide**. Les démarches administratives liées au relogement constituent l'essentiel du travail. Nous accueillons de plus en plus de personnes cumulant plusieurs problématiques avec des situations administratives complexes, nécessitant une durée de séjour et un accompagnement plus important. Nous constatons régulièrement des orientations par défaut de place sur les autres services d'hébergement sur lesquels il y a une longue liste d'attente.

Les secteurs locatifs en tension : la question de l'accès au logement est désormais une problématique transversale à tout le département, même sur les secteurs plus ruraux. Alors même que le nombre de personnes isolées à reloger augmente, nous déplorons la **saturation du parc locatif**, notamment sur les petites typologies. Nous pouvons sans doute corréliser cette difficulté à la hausse des taux des prêts immobiliers, qui rend plus compliqué l'accès à la propriété.

Sur le secteur de Chalon-sur-Saône, les situations sont régulièrement présentées en commission relogement pour pouvoir accéder à un logement social.

Accès au parc privé plus difficile : le **parc privé n'est pas envisageable** pour la majorité des personnes en raison du **montant des loyers plus onéreux** et des **exigences des propriétaires** de plus en plus importantes. Certaines personnes ne sont pas éligibles au dispositif VISALE et ne peuvent fournir de garant.

Partenariats :

Au regard des difficultés rencontrées par les personnes accompagnées, nous avons accentué nos liens avec les **bailleurs sociaux** et les **agences immobilières** afin de favoriser un relogement adapté et sécurisant. Il nous faut défendre des situations pour lesquelles nous rencontrons la réticence des bailleurs, du fait de dettes antérieures ou de problématiques liées à l'occupation du logement. Les difficultés rencontrées au quotidien, par rapport à l'occupation des logements, notamment sur le secteur de Chalon-sur-Saône, nécessitent le maintien de relations de qualité avec les différents bailleurs. Les problèmes de voisinage sont récurrents et souvent liés aux nuisances sonores et à la présence d'animaux. À Louhans, le partenariat avec le travailleur social et les deux commerciaux de l'OPAC est de qualité, ce qui facilite grandement le travail de collaboration et de communication.

Notre partenariat reste important avec les différents **services et institutions des différents secteurs** : Maison Départementale des Solidarités, KAIRN 71, Mission Locale, Service SAVS, associations caritatives, SPIP, France Travail... Le maillage entre tous les partenaires est primordial, face à un public qui cumule diverses problématiques autour du soin et de la réinsertion par l'emploi notamment. Ainsi, notre partenariat avec les entreprises d'insertion telles qu'Emmaüs, les Valoristes ou encore les GEIQ (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) continue de prendre de l'ampleur. Dans de nombreuses situations, l'intégration de ces structures constitue la première marche vers l'insertion professionnelle.

Événements marquants en 2024 :

Chalon-Sur-Saône : malgré l'**accord du financeur** qui permettait de faire évoluer le parc locatif en échangeant **des logements de grandes typologies par des petites typologies**, les recherches sont restées vaines. La **tension du parc locatif** n'a pas permis de concrétiser cette transformation.

Autun : la **sous-activité sur secteur d'Autun** est notoire et elle est essentiellement liée à l'**absence de besoins**. Courant 2023, les différents échanges avec les services de l'État nous ont permis d'aborder cette problématique. Au regard de cet élément, **notre financeur a validé la transformation de 6 places ALT Insertion en places d'Hébergement d'Urgence en 2024**.

Paray-le-Monial : l'**absence de professionnel** sur le service, du fait des **difficultés de recrutement** a conduit à **ne plus faire d'accueil à partir de septembre 2024**.

Actions collectives :

Certaines **actions collectives** sont **transversales à différents services** sur le même site.

Chalon-sur-Saône : l'équipe de **Chalon-sur-Saône** poursuit les **actions en lien avec la démarche RDRA**. Les personnes accompagnées sont invitées à formuler des idées de **projet à porter collectivement**. Dans ce cadre, la **construction d'un abri pour les chiens**, qui accompagnent leur maître lors des rendez-vous au service était programmé pour 2024. Ce projet a été repoussé du fait de l'installation à venir dans de nouveaux locaux au printemps 2025.

Des **actions collectives sur les services veille sociale / insertion** ont été développées en 2024. Devant le **sentiment d'isolement et le manque de liens sociaux** dont souffrent certaines personnes accompagnées, nous proposons des **activités diverses**, sur une périodicité récurrente, à raison d'une fois par mois. Ainsi à partir de septembre 2024, nous avons proposé des activités "clés en mains". Nous avons organisé une sortie baignade au lac de Vouglans dans le Jura, une sortie pédagogique sur le thème "circuler à vélo", une sortie en forêt avec les amis à quatre pattes des personnes accompagnées, ainsi que des ateliers de confection d'objets décoratifs à la période de Noël. Le but étant de créer une dynamique entre les résidents qui nous l'espérons seront à leur tour force de propositions.

Louhans : des **actions collectives** sont organisées dans le **cadre de l'AJ**, elles sont également **proposées aux personnes hébergées**. Ainsi en 2024, plusieurs sorties sur l'extérieur ont eu lieu : à Beaume les Messieurs, au Centre Eden, ainsi que des sorties cinéma.

Au sein de l'accueil de jour, diverses activités sont proposées tout au long de l'année : des après-midi "jeux de société", la journée "porte ouverte", le repas de Noël et la Galette des Rois.

Dans le cadre d'**actions partenariales au niveau local**, les personnes accompagnées ont participé à une chasse aux œufs, à des Olympiades, ainsi qu'à l'évènement "Bresse Soupe".

Un travail de **sensibilisation** auprès des personnes accompagnées sur l'**entretien / appropriation du logement** a été mise en place en 2024, il a été réalisé de **manière individuelle en fonction des besoins repérés**. Ces actions visent à permettre aux personnes d'accéder à un logement autonome tout en ayant acquis certains principes de base sur ce point et également à maintenir notre parc locatif en bon état.

En **partenariat avec le centre socio-culturel de Cuiseaux et la MDS de Louhans**, une intervention a été mise en place auprès des personnes sur les **droits et devoirs des locataires**.

Plaintes et réclamations :

Sur nos secteurs, aucune plainte et réclamation sur l'année.

Événements indésirables et évènements indésirables graves :

Il en est de même pour les événements indésirables sauf sur le secteur de Montceau-les-Mines.

En février 2024, une **procédure d'expulsion** a été engagée, à l'encontre d'une personne avec laquelle il n'était plus possible de travailler, du fait de son **absence totale d'adhésion**.

Démarche d'amélioration continue

Le dispositif **HI Hors CHRS (ex ALT I)** a été transformé au **1^{er} janvier 2025** en **84 places HU à orientation 115**.

Le dispositif présentait un **taux d'occupation inférieur à 50 % depuis plusieurs mois**. Les critères d'orientation ne semblaient plus correspondre aux besoins des ménages en demande d'hébergement. Le 115 rejette depuis plusieurs mois 95 % des demandes en raison de l'absence de places disponibles.

Pour répondre à un plus large besoin, nous avons soumis à l'État de fusionner ce dispositif avec l'Hébergement d'Urgence existant. **Ainsi nous avons 138 places HU pouvant accueillir les publics des 2 dispositifs en élargissant nos missions**

Les 15 ménages inscrits sur liste d'attente HI hors CHRS ont fait l'objet d'une réévaluation de leur situation afin de les réorienter sur un dispositif d'insertion le plus adapté à leurs besoins.

Les ménages qui étaient hébergés sur le dispositif HI ont été maintenus dans les logements le temps nécessaire à la stabilisation de leur situation et à leur sortie vers une solution de logement pérenne.

Cela dit, la dynamique en cours sur la mise en place d'actions collectives à Chalon-sur-Saône et à Louhans va perdurer. Les projets restent donc d'actualité et seront fonction du temps de travail nécessaire à la préparation, l'organisation et à la mobilisation du public.

Nous avons actualisé l'ensemble de nos documents de cadrage et de fonctionnement sur l'HI hors CHRS, nous allons donc ajuster ces outils au nouveau fonctionnement.

LEXIQUE

AJ :	Accueil de Jour
ALTI :	Aide au Logement Temporaire Insertion
ALT :	Aide au Logement Temporaire
ASLL :	Accompagnement Social Lié au Logement
BOP :	Budget opérationnel de Programme
CCM :	Communauté Creusot Montceau
CHRS :	Centre d'hébergement et de Réinsertion Sociale
CUCM :	Communauté urbaine Creusot Montceau
DDETS :	Direction Départementale de l'Emploi du Travail et des Solidarités
IML :	Intermédiation Locative
MDS :	Maison Départementale des Solidarités
NR :	Non Renseigné
OPAC :	Office Public d'Aménagement et de Construction
RDRA :	Réduction Des Risques Alcool
RSA :	Revenu de Solidarité Active
SAVS :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SIAO :	Service Intégré de l'Accueil et de l'orientation
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
VIF :	Violences Intra-Familiales